

ATELIER

Réaliser une pommade à la consoude

&

Comment profiter des saison automne/hiver pour rester en bonne santé

Le programme, les dates et les horaires

Vous réaliserez une pommade par digestion à la Consoude (Symphytum officinal L.) et apprendrez à connaître ses vertus. L'atelier se déroulera de la plante in situ à są transformation en pommade.

D'autre part, vous apprendrez aussi comment profiter des saisons automne & hiver pour rester en bonne santé. Léa Pradier qui est naturopathe interviendra lors de cette conférence.

La date et les horaires

le dimanche 12 novembre 2017 de 9h30 à 17h

Le prix

50 euros la journée par personne. Le prix comprend l'encadrement par Bruno Barbarin ainsi qu'un support pédagogique. L e prix ne comprend pas les repas.

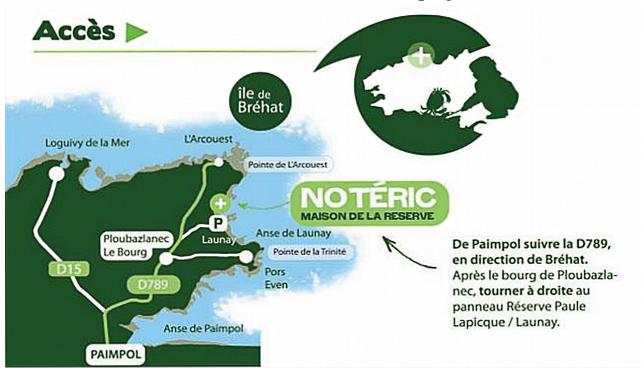
Le lieu

Réserve naturelle Paule Lapicque, Traou Roue, 22470 Ploubazlanec

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z



Pour se rendre à la Réserve naturelle Paule Lapicque :



- Pour celles et ceux d'entre vous qui ne savent pas ou se trouve la Réserve naturelle Paule Lapicque, je vous donne rendez-vous au parking de Launay (cf plan ci dessus) à 9h45 (ne soyez pas en retard!)
- Prévoir un pique-nique (une pause de 1h30 est prévue pour le déjeuner)

Pour tous autres renseignements me contacter au :

06 86 58 75 21 / 02 96 22 97 46

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z



Réservation Ateliers-Conférences

<i>Nom</i> :	Prénom :
Adresse:	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel
Veuillez cocher la ou les journée(s) choisie(s)	
Je m'inscrit à la journée atelier-conférence " Réaliser une pommade par digestion à la consoude & Comment profiter des saisons automne/hiver pour rester en bonne santé "	
Je joins un acompte, à ma réservation, équivalant à un montant de 30 euros qui sera encaissé des réception ainsi qu'un autre chèque, d'un montant correspondant au solde ,soit 20€ qui sera encaissé à l'issue des journées d'ateliers. Les chèques sont établis à l'ordre d'AVANT-PREMIERES/BRUNO BARBARIN	
J'ai bien noté mes dates :	et le lieu :
Fait à : le :	Signature :
Bulletin et chèques à envoyer à : Bruno BARBARIN 22t rue de Beg ar Enez Loguivy de la Mer, 22620 Ploubazlanec 02 96 22 97 46 / 06 86 58 75 21	

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Acceptation des conditions générales de vente

Le versement de l'acompte vaut pour inscription définitive à l'atelier et implique l'acceptation des conditions générales de vente qui suivent.

Article 2 : Contenu du stage

2.1 Le contenu du stage est décrit dans les fiches de présentation.

Article 3 : Taille du groupe

- 3.1 Certains stages sont organisés compte tenu d'un nombre minimum de participants. Ce nombre varie d'un stage à l'autre et peut être fourni sur simple demande. Si ce nombre n'est pas atteint 10 jours calendaires avant la date prévue pour le stage, il est expressément convenu que Bruno BARBARIN ne serait pas tenu de maintenir le stage. Les sommes encaissées seront restituées aux participants ou reportées sur une autre date.
- 3.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour un stage, Bruno BARBARIN proposera le report sur un autre stage (autres dates). En cas de refus, les sommes encaissées seront intégralement remboursées.

Article 4 : Réservations – Dates

- 4.1 Les réservations sont prises en compte par Bruno BARBARIN dans l'ordre d'arrivée. L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement de l'acompte.
- 4.2 En cas de non disponibilité, il vous sera proposé des dates ou horaires d'atelier se rapprochant au mieux de votre demande. Pour le cas où cette proposition n'aurait pas votre convenance, les droits d'inscription à l'atelier seront remboursés.

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z



Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 Un acompte de 55% du prix est à payer au moment de l'inscription de l'atelier. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription. Le solde est à verser au matin du premier jour de stage, si ce paiement est prévu par virement bancaire, le participant devra avoir pris en compte le délai bancaire pour que la somme soit belle et bien disponible à la date prévue.

5.2 Les prix indiqués s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration. Un forfait est toujours proposé en complément et est à régler séparément au premier jours du stage, tous les détails sont précisés dans les descriptifs des stages.

Article 6: Conditions d'annulation

6.1 Annulation par Bruno Barbarin, Bruno Barbarin pourrait être amené à annuler le stage en cas d'impossibilité physique ou matérielle. Dans cette hypothèse, il remboursera aux stagiaires les sommes versées. Il pourra également proposer de nouvelles dates pour une même activité de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

6.2 Annulation par le participant – En versant l'acompte, le participant s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les ateliers sont réalisés par petits groupes, Bruno Barbarin ne peut accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, Bruno Barbarin conservera au titre de dédit la somme correspondant à l'acompte par personne et par jour de stage si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début du stage. Si l'annulation intervient à 20 jours ou moins de la date de début du stage, la totalité de la somme est due. Il ne sera dû aucun remboursement si le participant décide d'écourter le stage. Si le

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z



participant souhaite reporter son stage à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 30 jours avant la date du stage.

Article 7 : Responsabilités

- 7.1 Responsabilité du participant—En s'inscrivant au stage, le participant reconnaît le faire sous sa pleine et entière responsabilité.
- 7.2 Responsabilité de Bruno Barbarin Bruno Barbarin déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

Article 9 : Clause compromissoire

Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront soumises à l'arbitrage. Si l'arbitre ne pouvait accomplir sa mission, il serait remplacé par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

Crann na Beatha est hébergée par la Coopérative AVANT-PREMIERES SIRET : 482 395 464 00035 – TVA INTRACOMM. : FR 45 482 395 464 – NAF : 70022 Z